SAMEDI. (N° 537.) 13 AOUT 1836.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, *quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.*
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, *place de la Bourse, n. 8*; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoin et Ce, *rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 *heures* avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LYON, 12 Août.

DU SYSTÈME DE RÉPRESSION ET DE FORCE.

Lorque la restauration, faussant ses promesses et trompant toutes les espérances, eut dévoilé son système contre-révolutionnaire, elle se trouva livrée sans défense à la première attaque qui la brisa ; Napoléon exilé surprit la royauté des Bourbons, qui n'eut à lui opposer que la défaite de ses fidèles et la désaffection du peuple et de l'armée ; l'apparition de l'homme-gloire sur le sol français fit oublier toutes ses attaques contre les libertés publiques ; la révolution se jeta dans ses bras et lui confia de nouveau ses destinées. Le désastre des cent-jours fit cesser toutes nos illusions ; la restauration reparut armée de toutes ses colères ; il fallut subir l'ignominie du joug étranger, l'exil, les jugemens prévotaux, la loi des suspects ; tout fut nivelé sous la persécution ignoble de la vieille aristocratie ; la France révolutionnaire fut offerte en holocauste aux abus de l'ancien régime. C'était là aussi un système de répression et de force dont nous avons conservé la mémoire ; les hommes habitués à manier le pouvoir semblent seuls l'avoir oublié. Si l'on attache quelque prix aux enseignemens de l'histoire, ce n'est pas pour classer seulement par ordre chronologique la série des événemens qui se succèdent dans la vie des peuples, ce ne serait plus qu'une sorte de pédanterie stérile, sans valeur et sans portée ; c'est pour en tirer de sages leçons, de salutaires avis qui puissent guider l'homme d'état. Gouverner, c'est prévoir, a-t-on souvent répété, et la prévision de la prudence et de la sagesse est sûre de trouver un guide dans la connaissance des malheurs ou des fautes d'une autre époque.

Ce système de terreur et de force fut soutenu en France par les hommes de l'émigration de Coblentz et de Gand, à qui les Cosaques avaient frayé le chemin de la fortune et du pouvoir ; la nation officielle des colléges électoraux, celle qui par égoïsme personnel appuie tous les gouvernemens, qui cherche son bien-être sans s'occuper de celui du peuple et applaudit à tout, sanctionna ce régime de terreur tandis que la masse agitée de ses souvenirs de grandeur et de force se courbait silencieuse sous le joug avilissant de l'aristocratie et du parti-prêtre. Il y a dans la vie des peuples, comme dans la marche des gouvernemens, des temps de misère et de malheur, mais les idées de progrès et de civilisation, pour être comprimées, ne rétrogradent pas, elles grandissent dans la persécution, s'épurent dans les crises politiques et finissent par se formuler un jour et donner naissance à quelque grand acte de puissance populaire : la lutte qui dans son explosion détruisit l'ancien régime, en 1789, devait avoir ses oscillations et ses phases diverses. La gloire de la république et de l'empire n'enchaînait plus la liberté ; ses principes mal définis dans une charte de droit divin pouvaient être fécondés par la persévérance et le dévoûment des censitaires. Ceux-ci avaient compris qu'ils n'étaient rien sans l'appui des masses ; soutenus par la presse, ils tentèrent cette lutte puissante qui devait un jour compléter l'œuvre de notre régénération politique, et briser les instrumens de ce système de violence et de force qu'on substituait partout à l'action des lois.

Ce fut un temps d'épreuve et d'enseignement public que ce combat de quinze années, sur le terrain d'une charte dont personne ne voulait, ni ceux qui l'avaient octroyée, ni ceux qui, en l'acceptant, n'avaient pas été libres de la refuser, et d'exiger qu'elle fût plus en harmonie avec les besoins de la société ; chacun la foulait aux pieds, en l'invoquant, sauf quelques adeptes de l'école anglaise, qui vivent dans le vague, nient la souveraineté du peuple, pour sacrifier à ce qu'ils appellent la souveraineté de la raison, dont ils ont seuls le monopole.

Gouverner avec la charte, en la faussant par la corruption, ou bien détruire cette charte par la violence, tel était le cercle vicieux dans lequel la restauration essaya de vivre. Le premier moyen avait assez duré ; l'opinion de la France en avait fait justice ; les majorités parlementaires devenues enfin nationales avaient suffisamment protesté contre son impuissance ; mais l'orgueil des castes privilégiées ne pouvant se plier devant la volonté du pays, il fallut essayer du second : après avoir faussé, corrompu les élections, il ne restait plus qu'à violer, anéantir la charte ; on le fit, et pour y réussir, on compta sur l'efficacité des mesures de répression et de force ; de là nos mémorables journées, la royauté vaincue, le peuple reprenant sa pleine puissance, la répression et son cortége rentrant dans le néant devant la volonté du pays.

Voilà de l'histoire contemporaine.

La révolution de juillet forte de sa justice s'est endormie dans les bras de ceux qui tentent de l'étouffer. Qu'il serait douloureux de raconter par quelles déceptions nous sommes passés ! Ne comptons plus les libertés perdues ; il serait plus simple et plus bref d'énumérer celles qui nous restent. Les journées de juin, les troubles d'avril à Lyon, à Paris, enfantant partout des malheurs, des arrestations sans nombre, des condamnations graves, les prisons politiques regorgeant, c'est là le système de répression et de force qui s'exerce depuis six ans au nom de la liberté et de l'ordre public.

Où allons-nous enfin ? Hommes obstinés à suivre cette route fatale, où vous a-t-elle conduits ? Ne le dissimulez pas ; vous ne voyez plus que l'abîme, une frayeur mortelle s'est emparée de vos esprits. Vous avez dressé l'échafaud politique ? qu'ont produit vos immolations ? Encore la peur ; et au milieu des pompeuses annonces des grands anniversaires, l'isolement vous effraie, le peuple seul est appelé à fêter son triomphe, nulle autre grandeur ne le préoccupe.

Cherchez, si vous pouvez, une explication à cet état de choses : le pays s'en alarme ; l'étranger vous observe. Si vous vous croyez entourés de piéges et de dangers, qui les a créés, si ce n'est votre modération furibonde qui ne sait composer avec aucune des nécessités du siècle ?

Il est frappé au cœur ce système de violence, de force, de terreur ; cette arme dangereuse a blessé ceux qui voulaient s'en servir ; la France amie du repos le cherche en vain dans un état d'alarmes que vous avez rendu permanent. Ministres de toutes les dates, d'octobre ou de février, que m'importe votre avénement, vos discours et vos promesses ! vous n'avez pas su comprendre le vœu du pays, qui vous répétait sous toutes les formes : *Amnistie ! amnistie !* c'était le seul moyen de ramener le calme dans les esprits et de faire renaître quelque confiance... Poursuivez votre œuvre ; Dieu vous jugera ! JOLY, *ancien député.*

Le conseil-général du département du Rhône aura, dans sa prochaine session, une grande tâche à remplir. Il aura besoin d'apporter un œil scrutateur et sévère sur les intérêts du département ; mais surtout sur le classement des nouveaux chemins de grande vicinalité ou grande communication. On dit que l'intrigue et l'influence des intérêts privés y ont eu une grande part ; que des classemens proposés par M. le préfet ont été rejetés, et que des chemins utiles et fréquentés qui avaient été omis par ce fonctionnaire, ont été classés par les communes ou par les conseils d'arrondissement.

On cite un fait vraiment extraordinaire qui appelle toute l'attention de MM. les membres du conseil-général :

M. le préfet, après avoir fait faire l'étude d'un chemin qui aboutirait d'Anse au pont de Neuville, en a proposé le classement, comme chemin de grande communication, à toutes les communes qu'il y croyait intéressées. Mais les conseils municipaux n'ont point approuvé ce classement, notamment celui de Neuville qui a été unanime pour le rejeter, le maire excepté, et cela pour cause. Il en a été de même du conseil municipal d'Anse et du conseil de l'arrondissement de Villefranche. Tous ont été généralement étonnés de la proposition de M. le préfet, et ont vu avec regret, dans cette démarche, l'influence de M. Paret, conseiller de préfecture et concessionnaire du pont de Neuville. Et en effet, la création de ce chemin ne serait profitable qu'aux propriétaires de ce pont, dont il pourrait un peu augmenter le passage ; mais nullement aux localités qui contribueraient aux dépenses énormes qu'elle entraînerait.

Sans parler des difficultés et des accidens de terrain que l'on rencontrerait et de la cherté des terres, ce chemin se trouverait placé entre la route royale, qui en est très-rapprochée, et la route départementale, qui longe la rive gauche de la Saône et dessert Neuville et Trévoux, et qui bientôt doit aboutir à Anse, une fois le pont de Saint-Bernard achevé. Car, c'est en vue de cette communication qu'a été concédé ce pont. Le chemin qu'a proposé M. le préfet lui nuirait, sans profiter aux localités qu'il traverserait.

Il ne convient donc pas de créer, à grands frais, une nouvelle route que toutes les communes de la localité repoussent, et qui ne servirait qu'aux seuls intéressés d'un pont.

On voit par cet exemple, dont nous sommes certains, combien il est dangereux que des administrateurs ou fonctionnaires soient en même temps constructeurs de travaux publics et spéculateurs ; car ils recherchent toujours à faire prévaloir leurs intérêts privés aux dépens des intérêts généraux. Nous profiterons de cette occasion pour nous récrier contre la fausse position de M. Paret dans le conseil de préfecture. Depuis six ans, des plaintes fondées et inutiles s'élèvent contre lui ; il n'en reste pas moins, au grand détriment de l'administration et au grand scandale du département, conseiller de préfecture et entrepreneur de travaux publics.

Nous livrons ces faits et ces réflexions à M. le préfet, qui, s'il a été vraiment trompé, saura les mettre à profit.

Des réclamations incessantes nous sont adressées par ceux de nos abonnés que la poste est chargée de servir. Nous remettons en une seule masse, au bureau des postes, tous les numéros qui sont destinés à l'extérieur : chaque jour ces numéros sont comptés et vérifiés chez nous avant le départ ; leur nombre est reconnu à la poste qui reçoit le prix du port. Toute erreur de notre part est donc matériellement impossible, et lorsque nous nous plaignons, c'est après nous être assurés que nos réclamations sont tout-à-fait fondées.

Nous recevons encore aujourd'hui une lettre de Grenoble par laquelle un de nos souscripteurs, libraire de cette ville, nous prévient que son journal lui arrive le plus souvent par paquets de trois ou quatre numéros et que dans le mois expiré il n'a reçu le *Censeur* que deux fois. Nous ne pouvons pénétrer dans l'administration intérieure des postes ni deviner quel est l'employé coupable des négligences dont nous nous plaignons. Malheureusement la direction centrale est à Paris, et les directions particulières n'ont pas le droit d'inspection les uns sur les autres. Il faut pourtant que de pareils abus aient un terme. La publicité que nous donnons à nos réclamations n'est qu'une satisfaction illusoire, si elle ne parvient pas à faire cesser les détournemens qu'elle signale.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 10 août 1836.

Monsieur,

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans un des plus prochains numéros de votre feuille les observations suivantes, lesquelles répondent à celles que vous ont récemment adressées MM. les anciens administrateurs des hôpitaux.

Une occasion s'était présentée pour nous d'exprimer le bonheur que nous éprouvions d'avoir remis les finances des deux hôpitaux en meilleur état, et *fermé le gouffre des déficits.* Ces dernières expressions ont fait craindre à nos prédécesseurs qu'on ne les accusât d'avoir *ouvert ce gouffre* en administrant mal le bien des pauvres : leur émotion les a portés à citer en leur faveur, par la plus inconcevable méprise, un passage de notre compte-rendu de l'exercice 1830, passage qui ne prouve rien, absolument rien, en ce qui concerne la question du *déficit.*

En octobre 1830, la nouvelle administration a dû se faire remettre la situation générale des deux hôpitaux. Un arrêté de caisse, un aperçu des sommes à payer et des ressources financières, réelles ou présumées, un relevé de l'inventaire des approvisionnemens et du mobilier, et enfin le montant des capitaux déposés dans les caisses publiques, offrirent, en valeurs numériques ou en matières, un chiffre de 1,383,832 f. 67 c. Tel était, en effet, l'état des choses en octobre 1830, et l'administration l'a consigné dans le compte-rendu de cette même année.

Tout le monde voit qu'un tel document n'est point un compte de gestion ; que l'année 1830 n'était pas accomplie au mois d'octobre ; que l'exercice n'était ni apuré, ni jugé ; et qu'enfin la véritable situation des hôpitaux ne devait se révéler que dans le courant de l'année suivante.

Le croirait-on ? cet aperçu publié par l'administration actuelle, MM. les anciens administrateurs le reproduisent aujourd'hui pour prouver qu'à leur sortie il n'existait pas de *déficit*, c'est-à-dire qu'il n'y avait point d'insuffisance de ressources ?

Ces messieurs disent que l'état de choses déclaré par nous a été constaté après deux ans de vérification.

Ils ont raison : l'état réel a été reconnu, non pas après deux ans, mais beaucoup plus tôt ; et il a été ensuite constaté. Où donc a-t-il été constaté ? Dans ce même compte de 1830, dont MM. les anciens administrateurs ne citent que la première page. Qu'ils veuillent bien prendre la peine d'ouvrir ce compte aux pages 8, 9, 15 et 16, et de consulter les tableaux nos 10 et 11, ils verront :

1° Que le déficit de 1830 a été de 30,205 f. 46 c. en deniers ou approvisionnemens ;

2° Que le parallèle établi entre les recettes et les dépenses des années 1826 à 1830 donne pour résultats une dépense de 7,790,246 f. 11 c.
une recette de 7,550,775 53
et par conséquent, un *déficit*, ou insuffisance de ressources ordinaires, de 239,470 58

3° Qu'il a été pourvu à cette insuffisance :
Par 179,470 f. 58 c. *pris sur les capitaux des hospices*,
Et par 60,000 f. qu'a fournis la ville en 1829, à titre de secours extraordinaire.

Que serait-il arrivé sans le secours municipal de 60,000 francs ? Que le déficit reconnu, à la fin de la période de 1826 à 1830, eût été de 90,205-46.

N'était-ce pas là un véritable *gouffre* qui s'ouvrait sous les yeux de nos prédécesseurs ? et ce gouffre était-il leur ouvrage ? Qui pourrait diriger contre eux une telle accusation ? Elle serait aussi odieuse qu'injuste, et il est fort inutile de dire que nous n'en avons jamais eu la pensée. Ces Messieurs parlent *de passions que le temps n'a pas calmées.* Nous ne comprenons rien à cet étrange langage. La modération que nous avions en entrant en fonctions, nous l'avons toujours conservée dans notre administration, et elle est encore une des principales règles de notre conduite. Peut-être avons-nous, comme nos prédécesseurs, une *passion*, celle de bien faire, passion dont une foule d'obstacles supérieurs à la prudence humaine, contrarient trop souvent les mouvemens les plus généreux et les plus éclairés. Accablés par la charge toujours croissante des enfans trouvés ; par celle des vieillards, par la dépense énorme des malades et des employés de l'Hôtel-Dieu ; justement effrayés d'un avenir qui leur semblait ne devoir pas être meilleur que le présent ; craignant que les secours des caisses publiques n'apportassent qu'un faible palliatif au mal qui les pressait, les anciens administrateurs poussèrent un dernier cri de détresse : leur situation désespérée est exposée dans une de leurs délibérations de 1829 avec une éloquence que pouvait seule leur inspirer l'impuissance reconnue de faire tout le bien qu'ils voulaient. On y voit tout ce qu'ils eurent à souffrir en prenant la plus rigoureuse des résolutions, celle de diminuer les réceptions de vieillards à la charité, et de supprimer 233 lits de malades à l'Hôtel-Dieu ; suppression qui fut effectuée en 1830, et dont la nouvelle administration a fait cesser l'effet.

Cette insuffisance des ressources trop bien constatée, puis-

qu'elle a mis l'ancienne administration dans la cruelle nécessité de réduire les œuvres des deux hôpitaux, comment a-t-elle disparu pour faire place, d'abord à une situation d'équilibre, et plus tard à des excédans de recette? Nous l'avons déjà dit : les saisons nous ont été favorables; les denrées sont tombées au prix le plus bas; la ville et le gouvernement sont venus dans les deux premières années au secours des deux hôpitaux; des économies de frais d'administration se sont opérées, et enfin le fardeau des enfans trouvés, bien loin de s'accroître, semble, au contraire, vouloir perdre de son poids. Voilà comment nous avons pu dire que nous avions eu le bonheur de voir se fermer le *gouffre* que nos prédécesseurs avaient eu la *douleur de voir s'ouvrir*. — A Dieu ne plaise que nous nous prétendions plus sages qu'eux; mais qu'il nous soit permis de nous dire plus heureux, puisqu'il nous a été donné de sortir de la situation critique dont toute la vigilance de leur administration n'avait pu préserver les hôpitaux.

Recevez, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée,

Les administrateurs des hôpitaux civils de Lyon,

TERME, président; FAVRE-GILLY, GONIN, FERREZ, GOUNET, REYRE (Clément), VINCENT DE ST-BONNET, DELAHANTE, BROSSET, BAUDRIER, MALMAZET, MONTERRAD, JURIE, FAVRE (Victor), CHARVET, BONNEVAUX, BILLIET aîné, ANDRÉ, ARNAUD (VICTOR), DELORE (Auguste).

Une pauvre vieille femme gagnait sa vie à revendre des légumes et des fruits, dans une petite boutique de la rue de l'Arbre-Sec, nº 38, où elle habitait toute seule. Les voisins s'étant aperçu que l'heure où elle avait l'habitude d'ouvrir sa boutique était passée depuis long-temps sans qu'elle eût paru, en ont conçu des inquiétudes. Ils sont allés les communiquer à la police qui a jugé à propos de faire ouvrir le domicile. On y a trouvé la malheureuse femme étendue sans vie sur le carreau.

On s'est d'abord empressé de lui administrer des secours, mais un homme de l'art étant survenu a déclaré, après avoir fait l'inspection du cadavre, qu'il y avait au moins six heures que la mort était complète. On a conjecturé qu'en voulant descendre dans l'obscurité de l'entresol où elle couchait, afin peut-être de demander du secours pour quelque malaise qu'elle éprouvait, cette femme aura fait un faux pas et se sera assommée dans sa chute. (*Réparateur.*)

Plusieurs communes voisines de Lyon ont considérablement souffert de l'orage qui a éclaté avant-hier. On nous écrit de Savigny qu'il y est tombé pendant une heure de la grêle en si grande abondance que la terre en était couverte à la hauteur de deux à trois pouces. La récolte est entièrement détruite; les fruits sont abattus ou meurtris; il reste à peine quelques feuilles sur les arbres. La pluie qui tombait par torrens a causé en outre beaucoup de dégâts dans les terres. (*Idem.*)

PROGRÈS DU MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN ESPAGNE.

Les nouvelles de Malaga données dans les derniers jours étaient du 26; on en a aujourd'hui du 27 juillet. Le 26, au soir, le serment à la constitution a été prêté solennellement sur la place d'Alameda. La junte provisoire a publié le 27 une proclamation qui recommande l'ordre et la tranquillité si nécessaires à la grande œuvre que Malaga venait de commencer.

En même temps que la junte prenait les mesures indispensables au rétablissement et au maintien du bon ordre, elle faisait partir des émissaires pour toutes les villes principales de l'Andalousie, avec mission de les inviter à suivre le mouvement et à nommer des députés pour la formation d'une junte centrale à l'instar de ce qui s'était fait l'année dernière; mais nous remarquerons que le comte de Donadio, qui était à la tête de cette junte l'an dernier, vient de périr victime du mouvement de Malaga.

On nous apprend qu'à Cadix, les événemens de Malaga furent à peine connus, qu'une vive agitation se manifesta dans la population; que la garde nationale fut la première à se prononcer, et que son exemple fut suivi par la garnison. Les choses se sont, dit-on, passées de même à Grenade.

Le silence des journaux ministériels, dans ces circonstances, est fort remarquable et autorise toutes les conjectures.

La dernière était que Barcelone a aussi, dit-on, proclamé la constitution. Cela n'aurait rien de surprenant, mais nous n'en avons pas l'avis officiel jusqu'à ce moment.

— On écrit de Bayonne, 5 août :

« Un courrier extraordinaire est arrivé ici hier dans la soirée : les dépêches dont il est porteur confirment les événemens révolutionnaires de Malaga. Elles annoncent également que la proclamation solennelle de la constitution de 1812 à Grenade et à Saragosse est un fait accompli. A son passage dans cette dernière ville, le 2 du courant, ce courrier a été témoin des réjouissances publiques qui s'y faisaient à la suite de cette proclamation et de la réinauguration de la pierre constitutionnelle. Les courses, les danses, les chants, les illuminations, en un mot, tout ce qui semble constituer l'allégresse y était déployé au grand complet. On s'y attendait à chaque instant à recevoir la nouvelle qu'un semblable mouvement révolutionnaire avait éclaté à Valence, où l'on savait ici qu'il régnait une grande agitation dans les journées des 27 et 28 juillet.

» Le général anglais Reade, lieutenant d'Evans, et appartenant néanmoins à la légion britannique, est arrivé hier ici de Saint-Sébastien, se rendant à Londres, rappelé par son gouvernement. M. Black, quartier-maître, payeur-général de la légion anglaise, est également arrivé pour se procurer des fonds dont le besoin se fait sentir de plus en plus. Depuis long-temps cette légion ne reçoit plus la solde; et, faute d'argent, elle ne peut obtenir de vivres que par mer, et personne ne veut maintenant lui en fournir à crédit. Enfin, grâce aux efforts du consul espagnol, un secours de cent mille francs a été fourni à M. Black. Plusieurs officiers anglais, qui sont libérés de leur temps de service, arrivent ici et retournent en Angleterre; ils font un bien triste tableau de la situation critique de leurs frères d'armes. Le général Evans, profondément affecté de cet état de choses, est sérieusement malade.

» On assure que le lieutenant-colonel du 48e de ligne, en garnison ici, va prendre le commandement du nouveau corps volontaire auxiliaire qui se forme à Pau, et qui, indépendant de la légion étrangère, aurait, dit-on, la garantie du paiement de la solde par le trésor français.

» Portugalette (le port de Bilbao) est, dit-on, attaqué sérieusement avec de la grosse artillerie par trois mille carlistes. Un bâtiment venant de Bordeaux, chargé de farines, s'étant présenté devant ce port, a été forcé de rebrousser chemin, par suite de cette attaque. »

— On assure que notre gouvernement a reçu deux dépêches télégraphiques. La première lui annonçait que la reine avait lancé une proclamation violente contre les insurgés de Malaga, et que le gouvernement espagnol prenait des mesures vigoureuses pour réprimer cette tentative de soulèvement; la seconde que tout le midi de l'Espagne avait suivi le mouvement de Malaga, et que Cadix, Andujar, Cordoue, Seville et Grenade avaient proclamé la constitution de 1812. Quel parti va prendre notre gouvernement. 50 mille hommes ne suffiront pas pour arrêter les progrès de l'esprit révolutionnaire; il faudra intervenir avec cent mille hommes ou laisser faire. Les deux partis ont leurs dangers.

— On lit dans le *Phare de Bayonne :*

L'appel à la constitution de 1812 s'est fait entendre à Malaga et à Saragosse; il aura probablement de l'écho dans le reste de l'Andalousie, à Valence et surtout à Barcelone, où les autorités ont toléré dans la *Guarda Nacional* du 24 juillet, la publication d'une liste ministérielle ainsi composé : M. Arguelles, *président du conseil et ministre d'état;* M. Calatrava, *ministre de la justice;* M. Olozaga, *ministre de l'intérieur;* M. Mendizabal, *ministre des finances;* M. Rodil, *ministre de la guerre*, et M. Sartorio, *ministre de la marine.*

Paris, 10 août 1836.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Il s'opère en ce moment en Allemagne une double émigration. Un grand nombre de jeunes gens de l'aristocratie vont combattre en Espagne sous les drapeaux de don Carlos, avec des recommandations de tous les souverains, alliés secrets du prétendant, pendant que les jeunes gens des classes populaires viennent en France pour s'enrôler dans la légion étrangère.

— Les neuf lanciers belges qui avaient déserté en France et qu'un détachement de leur corps a fait prisonniers, en violant à main armée le territoire français, vont être traduits devant un conseil de guerre à Mons. Ce fait n'a pas empêché dix de leurs camarades de suivre leur exemple; mais cette fois les Belges n'ont pas osé venir les chercher.

— On assure que la fameuse discussion, relative au bâton de maréchal, est résolue. Le général Bonnet sera l'heureux élu. Pour acquérir un nouveau droit à cet honneur, le général Bonnet prendra le commandement de la division qui doit entrer en Espagne. Cette armée sera, dit-on, forte de 50 mille hommes.

— On assure que le sieur Gonnon, commissaire spécial de police en Algérie, a été destitué de ses fonctions, et que le général Rapatel lui a donné ordre de quitter la colonie.

— M. Benoiston de Chateauneuf, membre de l'Institut, académie des sciences morales et politiques, parcourt en ce moment la Bretagne; il est, dit-on, chargé d'une mission scientifique dans ce pays. Il visite en même temps les prisons, avec l'autorisation du ministre de la justice et de l'intérieur qui l'ont chargé de leur présenter un rapport sur cet objet.

Espérons que M. Chateauneuf ne se bornera pas à nous faire des statistiques plus ou moins exactes; mais qu'il fera connaître aux ministres la hideuse vérité sur les prisons de la Bretagne.

— M. Garnier-Pagès est en ce moment au Mans, dont il est le député; un banquet lui a été offert dimanche par les électeurs.

— Nous avons parlé de ce frère des écoles dites chrétiennes, qui se permit d'insulter un inspecteur des écoles primaires; le comité supérieur de l'instruction primaire de Tours a instruit sur cette affaire et a condamné le frère de la Croix comme coupable de faute grave, à la réprimande. Il y a tout à parier que si le prévenu eût appartenu à l'enseignement mutuel il eût été plus sévèrement puni.

— On nous communique la note suivante :

Dimanche dernier un habitant de la commune de Saint-Julien-en-Born (Landes), est mort sans laisser d'argent pour se faire inhumer. Le curé a formellement refusé son ministère pour l'enterrement d'un homme bon catholique et honnête homme. Sur ce refus inattendu, grande rumeur; on donne avis à l'autorité civile de la détermination du pasteur qui abandonne ainsi une de ses brebis. L'adjoint, en l'absence du maire, se transporta sur les lieux, demanda au sacristain les clés du clocher pour faire sonner le glas; mais le sacristain, d'après l'ordre sans doute du curé, répondit qu'il ne les avait pas, bien que ce soit pour lui une obligation rigoureuse de les garder chez lui et de les représenter au besoin à l'autorité.

Alors l'adjoint, accompagné de plusieurs habitans, a fait enlever la serrure de la porte du clocher, et bientôt la cloche sonne à toutes volées.

Tout ceci se passait le 25 juillet. Toujours accompagnées de l'adjoint, le lendemain les personnes qui voulaient rendre les derniers honneurs au défunt, prirent la croix et portèrent le mort dans l'église : là on récita les diverses prières des morts, sans s'occuper de l'absence du curé.

On dit que M. Barotgin, c'est le nom du prêtre, a porté plainte devant les tribunaux contre l'adjoint et ses paroissiens.

— L'ordre des avocats de la cour royale de Paris s'est réuni hier pour nommer le bâtonnier de l'année prochaine. Plusieurs tours de scrutin ont eu lieu : les suffrages se sont répartis sur MM. Delangle, Teste, Caubert, Paillet, Couture, Hennequin, Berryer, Lavaux; au troisième tour de scrutin, entre M. Delangle et M. Teste, le premier ayant obtenu 102 voix sur 161, a été proclamé bâtonnier de l'ordre.

— Le *Garde national* de Marseille du 5 août publie ce qui suit :

« Une nouvelle importante, si elle est vraie, a été apportée par le navire russe *Conto-Capo-d'Istria*, arrivé avant-hier dans notre port. D'après la déposition du capitaine de ce navire, la flotte turque, revenant de Tripoli de Barbarie, a reçu de la flotte anglaise l'injonction d'entrer à Mételin où elle est retenue et gardée par ladite escadre anglaise jusqu'à la conclusion de l'affaire Churchill. »

— On voit se multiplier les attaques dirigées par des voleurs contre les citoyens. Hier, à minuit, une personne a été attaquée par deux individus dans la rue de Seine, maltraitée et renversée. A ses cris des passans accoururent; l'un des voleurs s'enfuit, l'autre fut arrêté.

Nous venons d'apprendre à l'instant que M. Neagle, Irlandais, établi à Paris depuis plusieurs années, et demeurant rue Vanneau, nº 15, a été attaqué hier soir, à minuit, au coin de la rue Belle-Chasse et de Varenne, par deux hommes, dont l'un lui a porté un coup de poignard dans la région du bas-ventre. Il est actuellement dans un état très-alarmant.

On parle encore d'un homme qui aurait reçu hier soir, rue Crébillon, à dix heures, un coup de couteau dans la tête.

Dans la nuit d'avant-hier, deux vols par effraction ont été commis dans les environs de la rue de Vaugirard.

La nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans le vaisseau le *Luxor*, où ils ont tenté d'enlever la pompe en cuivre et en plomb du bâtiment. Après de longs et inutiles efforts, ils se sont retirés paisiblement, et c'est ce matin seulement que la trace de dégradations assez nombreuses a éveillé l'attention toujours active de la police.

Hier, dans la soirée, M. Vigouroux, gérant du *Bon Sens*, a été assailli à l'entrée de la rue du faubourg Montmartre, par huit malfaiteurs. M. Vigouroux qui n'avait aucune arme sur lui, parvint cependant à se débarrasser de ces assaillans, non sans garder les marques d'une lutte qui pouvait devenir funeste. La rue du faubourg Montmartre, voisine du boulevard, est l'une des plus fréquentées de Paris.

Ainsi, tout un quartier de Paris est en proie aux violences de bandes de malfaiteurs organisées. L'audace des voleurs ne connaît plus des bornes depuis que la police a fait afficher sur tous les murs de la capitale qu'il était défendu aux citoyens de se servir de simples cannes plombées, et à plus forte raison d'armes quelconques. L'amende imposée aux porteurs de cannes prohibées ne profite qu'aux assassins.

Espérons que les plaintes des habitans du faubourg Saint-Germain et du quartier du Luxembourg seront encore entendus, et que la police, si alerte et si habile en d'autres occasions, se rappellera enfin que son premier devoir est de protéger la sécurité et la vie des citoyens contre les malfaiteurs.

GLOIRE A LYON, par M. Joseph Bard, vient de paraître. Nous dirons prochainement quelques mots à nos lecteurs de cet opuscule dont le titre seul doit vivement exciter leur curiosité. (*Voir aux Annonces.*)

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 août, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ARMAND CARREL.

Nous empruntons à la *Nouvelle Minerve* le travail suivant dans lequel M. Sarrans apprécie noblement l'écrivain célèbre si universellement estimé et regretté.

La perte d'Armand Carrel, disions-nous, il y a quinze jours, serait irréparable.

Cette perte est consommée.

Tandis que nous écrivions ces lignes qu'animait encore une lueur d'espérance, Carrel s'éteignait dans les bras de ses amis. Jeunesse, patriotisme, courage, probité, génie, confiance, avenir, tout est là, dans la tombe, tout, excepté le souvenir de ces hautes vertus et de cette puissante organisation, qui feront éternellement la gloire et l'orgueil de la presse.

D'autres ont retracé les premières phases de cette vie si courte et si belle, et rendu un douloureux hommage au merveilleux accord de talent et de constance, de justice et de force, d'éloquence et de jugement, qui de Carrel firent tout-à-coup un grand patriote et un grand écrivain.

Aujourd'hui que la cendre de ce noble ami est refroidie, il faut prendre les choses de plus haut, et apprécier l'influence que ses écrits et son caractère ont exercée sur le mouvement révolutionnaire de 1830, les idées politiques de ses contemporains et l'avenir de la liberté. C'est là une tâche que la presse périodique ne saurait décliner, car nul n'a plus que lui honoré, agrandi, dignifié la presse périodique; nul n'a projeté sur elle plus de considération et d'estime publique, au milieu d'une société vieille, lasse, inerte et dans le cœur de laquelle rien ne semblait plus vivre que l'indifférence ou la peur.

Je sais qu'il faut des bras plus nerveux que les miens pour étreindre dans quelques pages d'un journal cette carrière rapidement écoulée au milieu des convulsions politiques, et de toutes parts assiégée, pressée, heurtée par tant de contradictions, de préjugés et d'événemens. Aussi n'ai-je d'autre prétention que celle de détacher quelques scènes de cette vie intime dans laquelle son amitié m'a donné le droit de pénétrer, et de cette vie publique dont tout le monde est juge, que tout le monde a jugée.

Je considérerai dans Armand Carrel l'homme politique et l'homme littéraire. Chacun de ces rôles réclame une étude à part. L'homme politique fera l'objet de ce premier article; dans un second je m'occuperai de l'homme de lettres : dans tous les deux je montrerai l'ami éclairé, ardent, invariable, de la philosophie, du progrès et de la liberté.

Carrel était un de ces hommes auxquels, dit La Fontaine, le destin vend, au prix des agitations et des malheurs, le génie qu'on croit qu'il leur donne. Sans doute il était né pour les combats et les victoires de la liberté; sans doute la nature l'avait fait homme d'élite; mais jamais les épreuves de la fortune n'avaient mieux servi à perfectionner l'œuvre de la nature.

Né en 1801, les premiers regards de son intelligence se portèrent sur les revers de 1814, et il dut au sentiment de ce grand désastre national la première révélation de son patriotisme. Dès ce moment, tout annonça en lui un de ces hommes privilégiés qui se placent d'eux-mêmes sur les hauteurs de la société. Déjà les plus graves pensées assiégeaient son ame, profondément blessée de l'humiliation de son pays. Il dévorait l'histoire de cette grande lutte révolutionnaire, où venaient de se débattre les destinées d'un peuple, ou plutôt les destinées du monde. Les enseignemens du passé germaient dans cette jeune tête, et en sortaient avec des formes toujours éclatantes, souvent irrésistibles. Il s'appropriait avec avidité les lumières de tout ce qui l'entourait, et, lorsqu'il parlait de la liberté, étouffée par l'empire, et surtout de l'indépendance de la France vendue par la restauration, il y avait des gémissemens dans son éloquence. Alors, une sombre douleur obsédait, attristait son imagination de quinze ans; mais lorsque les regrets du passé et la honte du présent s'effaçaient devant les espérances de l'avenir, son esprit, s'élevant aux plus hautes questions de la philosophie sociale, se précipitait en quelque sorte dans la liberté. Ses amis de collége conservent encore des lettres de lui, où de graves sujets de gouvernement et d'administration sont abordés avec une fermeté, et traités avec une profondeur que ne démentirait pas l'âge mûr d'un homme d'état. Déjà la netteté de sa manière était telle, que rien de vague, d'obscur, d'étudié, de calculé, ne s'y montrait, et, alors comme aujourd'hui, l'expression la plus simple était toujours celle qu'il adoptait pour mettre sa pensée en relief. C'est que déjà le secret de cette composition admirable, toujours concise et jamais stérile, où, la question posée, il entre si hardiment dans la discussion, où les raisonnemens se pressent et les preuves se développent avec un ordre si parfait, était tout entier dans la droiture de son ame, qui fut toujours la source des illuminations de son génie.

Ainsi que je viens de le dire, la liberté, répudiée par le directoire, et enchaînée par Bonaparte, était pour Carrel le sujet d'une peine profonde. Il ne croyait jamais avoir assez d'indignation et de blâme pour la corruption de l'un et le despotisme de l'autre. Il s'arrêtait souvent avec orgueil sur les gloires du consulat et de l'empire; mais une pensée douloureuse revenait sans cesse troubler ses admirations; la gloire s'était assise sur les ruines de la liberté, elle avait détruit en un jour l'œuvre si laborieuse de la révolution. Mais, de toutes les pertes, celle qui le navrait plus, c'était l'indépendance nationale ignominieusement aliénée par les Bourbons. Quand il parlait du joug de l'étranger et de l'honneur de la France trafiqué par les hommes de Coblentz et de Gand, son cœur saignait. « La liberté, disait-il souvent, a un asile sûr dans le cœur des Français; chassée de nos institutions, elle vit dans nos souvenirs et dans nos mœurs; exilée de la presse, elle reparaît quelquefois à la tribune; et que faut-il pour la réhabiliter? un événement qui ramène les esprits sur son terrain, une voix puissante qui sache prononcer avec autorité les mots honneur et liberté, et rallier autour d'elle les forces dispersées de l'opinion. Tout cela est dans la situation, et peut en sortir sans trop d'efforts. Mais l'indépendance nationale, qui nous la rendra? Et que de sang et de larmes ne faudra-t-il pas, peut-être pour nous relever de notre abaissement, et pour effacer du sol les stygmates des traités de 1814 et de 1815? » Alors il se rappelait les prodiges des armées de la république et de l'empire, qui, en quelques mois de colère, avaient souillé sur tant de couronnes tombées à leurs pieds comme des feuilles mortes, et tout son espoir se reportait sur l'armée.

Cette pensée décida de la vocation de Carrel. « A d'autres temps, dit-il, la lutte des principes; aujourd'hui c'est de l'étranger qu'il s'agit; la liberté ne peut renaître que par l'indépendance; avant la raison qui dogmatise, la raison qui agit » Et il se fit soldat.

C'était en 1817. Une lettre sur la profession des armes, admirable de style et de vues élevées, préluda à son entrée dans la carrière militaire. Admis à l'école de Saint-Cyr, il s'y appliqua à l'étude de la guerre, avec cette puissance de volonté et d'intelligence qui dompte les obstacles et improvise les succès. Il sortit de l'école de Saint-Cyr en 1819, pour entrer, comme sous-lieutenant, dans le 29e régiment d'infanterie de ligne en garnison à Neuf-Brisach. Lorsque vint à éclater la conspiration de Bedford, Carrel revenu de ses généreuses illusions, accourut au milieu des conjurés; mais leurs projets venaient d'être découverts, et ce ne fut que par miracle qu'il parvint à rejoindre son régiment, avant que la vigilance ombrageuse de son colonel eût pu constater son absence.

Trois ans après, le piége tendu par la police de Louis XVIII à la crédulité de Caron et l'exécution de ce brave officier, décidèrent Carrel à ne plus servir sous un drapeau que déshonorait un pareil guet-apens. Voici l'incident qui détermina sa retraite. Effrayée des dispositions de l'armée, la restauration exigeait de chaque officier individuellement un serment de fidélité. Carrel reçut ordre de venir prêter ce serment entre les mains de son colonel. C'était à l'époque de la guerre d'Espagne. « Colonel, dit le jeune officier, mes devoirs de citoyen me défendent de prêter serment à un pouvoir qui trahit, selon moi, les plus chers intérêts de la France, et dont ma conscience sollicite le renversement. Je vous porte ma démission. Je dois même vous déclarer que mes répugnances pour le gouvernement qui pèse sur mon pays ne constituent pas le seul motif qui me fait réclamer mon indépendance. Je vais me ranger sous les ordres du général Mina pour défendre avec lui la liberté espagnole. » Etonné de cette franchise qui n'était point sans danger, le colonel fit de vains efforts pour détourner Carrel de son projet; mais le trouvant inébranlable, il lui promit le secret, et il le garda. Ce colonel était, si sa mémoire est exacte, un monsieur de Damas.

Carrel poussait trop souvent jusqu'à la témérité le scrupule de l'honneur. Il avait en horreur toute arrière-pensée. C'est ainsi que, se trouvant à Londres, peu de semaines avant sa mort, il refusa de se rendre à l'invitation de plusieurs Anglais, ses anciens amis, par cela seul que le *National* avait combattu leurs principes politiques. « A quoi servent, disait-il à M. Charles Ledru, à qui je dois la connaissance de ce fait, à quoi servent quelques talens, s'ils ne sont soutenus par l'estime publique; et l'esprit public ne va pas à qui caresse d'une main et flagelle de l'autre. Moi, je ne sépare point mes sympathies de mes opinions, et je n'ai d'amis que les amis de la liberté. » Et en effet, sa politesse, à lui, n'était point l'urbanité fardée et flexible d'un homme du monde, mais l'inspiration d'un cœur droit.

Tout en condamnant le crime d'Alibaud, Carrel s'indignait que l'accusation osât faire au régicide un crime de sa misère. « Est-on coupable pour avoir eu faim, s'écriait-il? Et moi aussi je n'ai souvent su où reposer ma tête: j'irai le leur dire, car il est affreux d'incriminer les souffrances d'un malheureux. » Dans une circonstance plus reculée, M. Thiers étant pendant six mois rédacteur en chef du *National* ou du *Constitutionnel*, je ne sais plus lequel, et chargé par conséquent de l'admission ou du rejet des articles, Carrel, que la maladie d'une personne qui lui était chère avait placé dans des difficultés passagères, travaillait nuit et jour pour faire face à des besoins accidentels. Mais, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, la prévoyance de M. Thiers ajournait ou refusait impitoyablement la publication du fruit des pénibles veilles de son collègue, tandis qu'il lui faisait offrir de lui prêter de l'argent. Le but de M. Thiers était évidemment d'enchaîner Carrel dans les liens d'une obligation dont on pût un jour revendiquer le souvenir. Mais Carrel vit le piége et repoussa à plusieurs reprises les offres de service de M. Thiers. « Je les ai encore ces articles, disait-il souvent; lisez-les: vous verrez que je n'en ai jamais fait de meilleurs, et cependant il n'en voulait pas. »

Mais je reviens.

Arrivé en Espagne, Carrel fut promu au grade de capitaine par tous ceux de ses compatriotes qu'un même sentiment de liberté avait armés pour la cause des cortès, cause qui, alors, était celle de toute l'Europe libérale. Ce n'était point, comme M. le général Fabvier a eu hier le courage de l'affirmer, pour marcher *avec l'étranger armé contre la France*, mais pour appeler nos soldats à l'indépendance et à la liberté, que tous ces jeunes Français s'étaient rendus en Catalogne. En déployant le drapeau tricolore en vue de nos bataillons rangés sur les bords de la Bidassoa, ils préludaient au grand drame qui s'est dénoué en 1830, et rien de plus. Et vraiment il sied mal à M. le général, alors colonel Fabvier, de taxer d'impiété des hardiesses auxquelles il n'était point étranger; car peu de temps avant cette levée de boucliers, nous l'avons vu, nous, s'occupant très-activement à Londres, sous les auspices du général Wilson et de l'ambassadeur espagnol, à recruter pour cette expédition de Catalogne, qu'il *déteste aujourd'hui à l'égal d'un parricide*. M. le général Fabvier remplissait-il cette mission dans *l'intérêt des principes sur lesquels reposait la société d'alors?* Il serait bon qu'il s'expliquât à cet égard.

Quoi qu'il en soit, on connaît les résultats de cette courte campagne, durant laquelle Carrel déploya la brillante intrépidité qui l'a toujours distingué. Accablé par le nombre, il fut contraint de se livrer, par capitulation, aux troupes françaises qui soutenaient la cause de Ferdinand VII. Cet acte garantissait la vie des prisonniers; mais, bien qu'il eût cessé d'appartenir à l'armée française, il fut jeté dans les cachots de Perpignan, livré à deux conseils de guerre et deux fois condamné à mort. Acquitté par un troisième conseil de guerre, grâce à la loyale déposition d'un officier de l'état-major du maréchal Moncey, Carrel, après une année de captivité et d'angoisses, se rendit à Paris, où son aptitude aux travaux historiques le fit admettre en qualité de secrétaire auprès de M. Augustin Thierry.

C'est à ce moment que commence l'illustration politique de Carrel. Sorti, comme Cazalès, des rangs de l'armée, la fermeté naturelle de son caractère s'était fortifiée dans les camps, et rien ne lui manquait de ce qui peut échauffer le cœur et élever l'ame d'un écrivain.

Penseur profond, il se livrait à l'étude avec cette opiniâtreté qui dévore les existences vulgaires, et n'est le partage durable que des ames fortement trempées. L'étude de l'histoire et surtout celle des événemens et des hommes qui ont soulevé le levier des révolutions était sa passion dominante. Personne ne déterrait un sophisme avec plus de pénétration que lui, et il se défendait toujours contre cette admiration irréfléchie qui déplace les causes et les effets. C'est ainsi, par exemple, qu'il soutenait, contrairement à M. Thiers, que faire du grand mouvement de 89 l'œuvre des philosophes du dix-huitième siècle, c'était donner à la révolution une origine mesquine, et la réduire à un fait transitoire: Carrel procédait de plus haut. Il déduisait le soulèvement de 1789 des calamités successives que la vieille synthèse monarchique a infligées à la France depuis la conquête, et du mouvement qu'une oppression de dix siècles devait nécessairement imprimer aux intelligences. Rien n'était animé, palpitant comme son langage, lorsqu'il parlait des bûchers de Philippe-le-Bel, des guerres de la Jacquerie, des assassinats des ducs d'Orléans et de Bourgogne, des cruautés de Louis XI, des supplices des protestans sous François Ier, des horreurs de la ligue et des massacres de la Saint-Barthélemy, des folies de la fronde, des échafauds de Richelieu, des dragonnades et de la révocation de l'édit de Nantes, des orgies de la régence, des querelles des parlemens, et de toutes les tyranniques absurdités qui amenèrent la révolution, après avoir long-temps assoupli les peuples à des habitudes d'abjecte obéissance.

Dans l'ordre des hommes qui ont servi d'instrumens à la providence révolutionnaire, Carrel plaçait Luther au premier rang. Luther, disait-il, a démoli le moyen-âge, en le frappant sur la tiare. La tyrannie féodale reposait sur deux grands états: la papauté et la royauté absolue. Le triomphe de la raison contre la foi précéda celui de l'égalité contre le privilége; la défaite de Léon X amena la punition de Charles Ier, et ainsi de suite... Il tenait aussi en haute estime Rabelais, Montaigne et Descartes, qui avaient, à ses yeux, le mérite si rare d'avoir secoué l'influence de la société au milieu de laquelle ils vivaient. Rabelais, en raillant hardiment la papauté et la royauté; Montaigne, en apprenant à douter, lorsque toute la philosophie du siècle enseignait à croire; Descartes, en brisant les vieilles formules, lui apparaissaient comme ayant les premiers relevé la pensée du fétichisme, dans lequel elle croupissait. Au premier rang des écrivains révolutionnaires qui ont contribué à renverser l'ancien ordre politique, Carrel plaçait ensuite Corneille, Pascal, Molière, Fénélon, Montesquieu, Voltaire, Jean-Jacques, Duclos, d'Alembert et Diderot; et je ne connais pas de mémoire qui n'eût succombé sous le fardeau dont la sienne se jouait, quand il citait les écrits de ces grands hommes. Alors on était tenté de lui dire: Quand et où donc avez-vous appris tout cela? Carrel aimait surtout à caractériser ses auteurs par des traits généraux. Il considérait Rousseau comme un des plus éloquens écrivains du dix-huitième siècle, mais aussi comme un habile sophiste; et il ne balançait pas à lui préférer la supériorité philosophique de Voltaire. Il rendait justice aux doctrines du Genevois; mais il blâmait son amour-propre excessif, son humeur paradoxale et ses ressentimens par lesquels il expliquait tous les travers de ce grand homme. Il considérait son Contrat social comme un chef-d'œuvre, et son Emile comme un des livres les plus utiles à l'espèce humaine; mais il ne lui pardonnait pas d'avoir prétendu que les arts et les sciences ont corrompu les mœurs, et que l'homme contredit sa nature, en perfectionnant ses facultés. Dans Voltaire, au contraire, Carrel trouvait l'alliance constante de la raison et de l'éloquence.

Telles étaient les études dont s'était nourri Carrel, et en quelque sorte ses mœurs philosophiques et politiques lorsqu'il fit ses premières armes dans la presse. Je ne parle pas des écrivains de l'antiquité à la tête desquels il plaçait Plutarque et Tacite, parce que c'étaient, disait-il, des écrivains philosophes.

Dès-lors il fut facile de prévoir que ce jeune homme était appelé à agrandir le domaine de la polémique. Tout le monde fut frappé de la hauteur, de l'élégance et de la vivacité de ses premiers essais. Il débuta, sauf erreur, par deux articles fort remarquables sur le *commerce de la Grèce moderne considéré dans son influence sur la génération politique de cette nation*. C'était au moment où les Hellènes livraient à leurs oppresseurs ces combats héroïques qui captivaient si puissamment l'attention de l'Europe. Dans cet état de choses, les articles de Carrel, publiés dans le *Producteur*, devaient naturellement exciter un vif intérêt. Ils brillaient par un vaste savoir, et plus encore par une admirable appropriation du style à la nature du sujet. Il y avait dans ses teintes quelque chose de gravement mélancolique, qui répandait de la poésie même sur les intérêts matériels qu'il discutait. Voulait-il dire sommairement quelles étaient les ressources commerciales de l'Epire et de la Thessalie, vers le temps de leur soumission à la Porte, voici en quels termes il s'exprimait:

« Les cantons de l'Olympe, du Pelion et de l'OEta, au milieu » des plus riches pâturages de toute la Grèce, possédaient d'im» menses troupeaux, et recevaient en hivernage ceux des con» trées voisines, même de l'Albanie mahométane. Leurs moutons » étaient renommés pour la délicatesse de leur chair et la beauté » de leurs toisons. Les habitans de ces cantons étaient tout en» tiers livrés au soin des troupeaux, à la préparation et au com» merce des laines; une partie de ces laines allait à Salonique, » en traversant la Macédoine; une autre passait à Venise par les » ports de la Dalmatie. D'autres montagnes, toutes couvertes de » bois, fourmillaient de gibier, surtout de lièvres à poil long, » soyeux et épais; la chasse de ces animaux produisait un com» merce de pelleteries assez considérable, et dont Salonique » était le grand marché. Les habitans de plusieurs cantons, » ceux du Pinde, en général, voyageaient comme les monta» gnards des Alpes et de quelques-uns de nos départemens » méridionaux. Ils descendaient fort jeunes dans les villes vé» nitiennes de la côte de l'Epire, passaient dans les îles voi» sines, gagnaient les grandes villes d'Italie, quelquefois même » celles d'Allemagne, où ils exerçaient des professions obscures. » L'esprit d'ordre et d'accumulation, développé chez eux à un » degré étonnant, les laissait rarement revenir dans le pays sans » une petite fortune. Et, ce qui vaut mieux encore, ils y rappor» taient parfois des lumières et une grande estime pour toutes » les connaissances qui leur manquaient. Une autre partie de la » population avait pour toute industrie celle des échanges com» merciaux entre les produits qui garnissaient les marchés vé» nitiens de Parga, Prevesa, Buthrinto, au pied du revers occi» dental de leurs montagnes, et ceux des marchés de Larisse, » de Bitolia, de Salonique, situés en-deça du revers occidental. »

Quelle élégante simplicité, et ne croirait-on pas lire une belle page du *Télémaque?*

Carrel fonda ensuite la *Revue américaine* sous les auspices du vénérable Lafayette. Ce recueil, principalement consacré à la défense des nouvelles républiques de l'Amérique du Sud, présente un brillant tableau des causes qui ont préparé la plus naturelle des révolutions et des événemens qui l'ont accompagnée. Le contraste de ce monde nouveau s'élançant dans la carrière, plein de vigueur et de jeunesse, tandis que les vieilles nations de l'Europe s'éteignaient dans les convulsions du fanatisme et les langueurs de la corruption, y est tracé d'une main ferme et correcte.

Après ces divers essais, qui avaient déjà fondé sa réputation de publiciste, Carrel écrivit un résumé de l'histoire d'Ecosse, tout empreint de cette hardiesse et de cette probité sévère qui forment les traits distinctifs de son caractère et de sa manière. Vint ensuite son *Histoire de la contre-révolution en Angleterre sous Charles II et Jacques II*, histoire dans laquelle il se montre implacable pour les crimes et les sottises des Stuarts. Cet ouvrage, écrit avec une mâle simplicité, dût révéler aux Bourbons restaurés ce qu'ils auraient à attendre des insomnies de ce rude adversaire. Puis, à propos de quelques ouvrages sur l'Espagne, Carrel fit lui-même une notice hors de pair.

« On y trouve, dit M. de Châteaubriand (1), une manière » ferme, une allure décidée, quelque chose de franc et de cou» rageux dans le style, des observations écrites à la lueur du feu » du bivouac et des étoiles d'un ciel ennemi, entre le combat du » soir et celui qui recommencera à la diane. On voit dans » M. Carrel une opinion fixe qui ne l'empêche pas de compren» dre l'opinion qu'il n'a pas et d'être juste envers tous. Si le » simple soldat, sans instruction, sans moyen de fixer ses pen» sées, est intéressant dans le récit des assauts qu'il a livrés, » des pays qu'il a battus, l'homme d'éducation et de mérite, » devenu soldat volontaire pour une cause dont il s'est passion» né, a bien d'autres moyens de faire passer ses sentimens dans » les ames auxquelles il s'adresse. Qu'on se figure un Français » errant sur les montagnes d'Espagne, allant demander aux » pasteurs dont il croit défendre la liberté une hospitalité guer» rière; dans cette intimité d'une vie d'aventures et de périls, » il surprendra le secret des mœurs, et mettra sous vos yeux » une société qu'aucun autre historien ne vous aurait pu mon» trer. J'ai traversé l'Espagne, j'ai rencontré ces Arabes chré» tiens auxquels la liberté politique est si indifférente, parce » qu'ils jouissent de l'indépendance individuelle, et je n'ai re» trouvé le peuple que j'ai vu que dans le récit de M. Carrel. »

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique Judiciaire.

Une affaire qui excite un vif intérêt et par le nom des parties et par l'importance des sommes qui font l'objet du débat, a été appelée devant la cour d'assises de la Seine: il s'agit d'un faux billet de 500,000 fr. réclamé de la succession Armand Séguin et d'un faux testament olographe disposant de 1 million à prendre sur la même succession.

Les accusés sont les sieurs Lortet, qui a souscrit le billet de 500,000 fr., revêtu d'un endossement qu'on argue de faux; M. Horner, qui a réclamé le paiement; et Mme Léon Wailly, accusée d'avoir trempé dans l'affaire du billet, et, en outre, d'être l'auteur du faux testament.

M. Abel Seguin, fils de M. A. Seguin, et Mme Elmore, sa fille, se sont constitués parties civiles. On a lu à l'ouverture de l'audience l'acte d'accusation et l'on a interrogé MM. Lortet et Horner. M. Lortet a expliqué que le billet de 500,000 fr. avait été signé par lui pour prix d'un secret relatif au blanchîment du fil qu'il devait exploiter pour compte de M. Seguin, affaire qui n'avait pas eu de suite, quoiqu'il n'eût pas retiré le billet; M. Horner a soutenu que le billet avait été passé à son ordre par M. Seguin pour prix d'un procédé propre à la dessication du bois.

— Les plaidoiries dans l'affaire des poudres sont terminées. Quelques-uns des accusés ont parlé. Le président a été obligé de retirer la parole à l'un d'eux. M. Barbès a parlé avec force, mais avec convenance. Après son discours, M. Blanqui a renoncé à prendre la parole.

— On sait que la cour de Bordeaux avait condamné M. de Lamarthonie, acquitté par le jury, à des dommages et intérêts pour avoir tué en duel un habitant de Bordeaux. La cour de cassation, saisie par un pourvoi, a sanctionné l'arrêt de Bordeaux. Les mêmes magistrats viennent de rendre un arrêt plus grave encore. Un sieur Dutheil, accusé d'homicide, a été acquitté, et la cour l'a néanmoins condamné à dix mille francs de dommages et intérêts, par le motif, dit l'arrêt, *qu'un préjudice a été causé par la faute de Dutheil, qui, hors le cas de légitime défense et de force majeure, a donné la mort à Teurlap.*

(1) Préface des Études historiques.

EXTÉRIEUR.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

AUTRICHE. — La cour de Vienne boude le roi Othon ; il n'ira pas porter ses hommages intéressés aux archiduchesses : le pauvre prince en a fait une maladie, il est entre les mains des médecins. Le maréchal Marmont fait de la diplomatie dans les salons de Vienne. Il recueille des matériaux pour ses mémoires. Il fréquente alternativement les salons de MM. de St-Aulaire et de Blacas. C'est décidément un adepte du juste-milieu. Le duc de Lucques vient de contracter un emprunt avec la maison Rotschild de la somme de 700,000 florins.

A Francfort on vient de condamner à 8 années de détention un prisonnier politique frère d'un réfugié.

En Turquie les embarras diplomatiques augmentent à chaque instant. Malgré les efforts de l'amiral Roussin, la discorde règne toujours entre lord Ponsonby et M. de Bouttenief. Celui-ci ne peut pardonner au représentant de l'Angleterre le mémoire qu'il a publié sur l'affaire de M. Churchill, dans lequel il représente la Russie comme tenant la Porte dans sa dépendance et voulant la morceler à son profit.

On croit que l'affaire se terminera, si elle se termine, par la retraite de l'un des deux antagonistes. L'ambassadeur de Russie a donné dernièrement un banquet diplomatique auquel il n'a pas invité lord Ponsonby. La rupture est positive.

ANGLETERRE. — Les bureaux de l'ambassade française sont remplis d'Anglais qui viennent demander des passeports pour voyager en France. La modicité des prix de transport les excitent à nous visiter. Que sera-ce quand il y aura des chemins de fer?

Les obsèques de M. Nathan Rothschild ont été magnifiques. Presque tous les ambassadeurs avaient envoyé leur équipage.

M. O'Connell a été reçu à Dublin avec le plus grand enthousiasme. La santé de Mme O'Connell est un peu améliorée. M. O'Connell a visité l'association ; il a déclaré qu'il ne voyait pour l'Irlande d'autre salut que dans le rappel de l'union. Un banquet doit avoir lieu dont il aura la présidence.

Lord Mulgrave qui voyage dans l'intérieur est accueilli partout avec des marques de sympathie et de dévoûment. Les adresses lui pleuvent de tous côtés.

Dans la séance du 8, les lords ont discuté le bill de l'abolition du timbre des journaux. Tous les articles ont facilement passé, excepté celui qui oblige les intéressés dans les administrations de ce genre, à déposer leurs noms au bureau du timbre. Il paraît que les lords le supprimeront malgré la menace du chancelier de retirer le bill, si cet article était rejeté.

Dans la chambre des communes, lord Russell en présentant les bills relatifs aux mariages des dissidens, à la tenue des registres de l'état civil et des corporations municipales de l'Angleterre, a déclaré qu'il acceptait presque tous les amendemens adoptés par les lords, mais qu'il préférait voir rejeter le dernier de ces bills que de laisser passer l'amendement qui dénature entièrement ce bill que l'Angleterre réclame avec instance.

La discussion continuait au départ du courrier.

Librairie.

GLOIRE A LYON!!

PAR JOSEPH BARD,

INSPECTEUR DES MONUMENS HISTORIQUES.

Prix : 75 centimes.

EN VENTE

Chez AYNÉ fils, rue St-Dominique ; chez les principaux libraires du Forez, du Beaujolais et de la Bresse. (1115)

MAIRIE DE CALUIRE, CUIRE ET SAINT-CLAIR.

FÊTE BALADOIRE

DITE

VOGUE DE SAINT-CLAIR,

PROGRAMME.

Dimanche 14 courant, à une heure de relevée, jeu de seille, jeu qui n'a pas été exécuté près Lyon.

Immédiatement après, on procédera au tir à la cible ; les bals s'ouvriront à trois heures après midi ; aux lieux dits Belle-Vue et hôtel de Genève, en haut du faubourg ; grande illumination. Bals champêtres le 14 et 15 jusqu'à onze heures du soir.

Lundi 15, aux mêmes heures, tir à l'anguille, canard, et mât de cocagne. Il partira un ballon de l'hôtel de Genève.

Mardi 16, on cassera le pot ; courses en sac et grand bal tenu par les vogueurs au Café Saint-Clair, chez Décrand, limonadier.

Fait à la mairie de Caluire, le 6 août 1836. *Le Maire,*

PERRIN fils, adjoint.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1113) Suivant contrat passé devant Me Dugueyt, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Lyon, le dix-neuf octobre mil huit cent vingt-huit, enregistré et transcrit, M. Louis Charvet, maître menuisier, demeurant à la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon, a acquis de M. André Combalot, propriétaire, demeurant au même lieu, moyennant le prix et sous les clauses et conditions insérées audit contrat, un emplacement de terrain propre à bâtir, situé à la Guillotière, au territoire de Bêchevelin, de la contenance d'environ cinq cent vingt-sept mètres soixante décimètres trente-un centimètres carrés (soit cinq mille pieds carrés de roi), confiné, au nord, par une rue tendant du nouveau cours au Rhône ; au matin, par les bâtimens du sieur Maulet ; au midi, par le surplus de la propriété appartenant à M. Combalot ; et au soir, par une rue projetée.

Cet espace de terrain dépend des propriétés acquises par M. Combalot de la dame veuve Pierron, et de la dame veuve de Planligny, et de ses enfans, par actes publiés sous leurs dates, enregistrés.

Le sieur Charvet, voulant purger ce terrain de toutes les hypothèques légales, connues ou inconnues qui peuvent le grever, a, pour y parvenir, en exécution de l'art. 2194 du code civil, fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition de son contrat d'acquisition, extrait duquel a été de suite affiché en l'audience dudit tribunal, pour y rester pendant le temps voulu par la loi, ainsi qu'il résulte de l'acte dudit dépôt dressé le vingt-six juillet dernier.

Et par exploit de Barcet, huissier à Lyon, en date du dix de ce mois, ces dépôt et affiche ont été dénoncés à Mme Marie Noizet, épouse dudit M. André Combalot, et à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration qu'attendu qu'à l'exception de ladite dame Combalot, le requérant ne connaît aucune des personnes du chef desquelles il pourrait être formé des inscriptions sur ledit terrain, pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, il ferait publier ladite signification dans les formes prescrites par l'article 683 du code de procédure civile, conformément à l'avis du conseil-d'état du 9 mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du *Sirop de Stœchas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrouemens, aphonies de la voix, crachemens de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les *affections nerveuses*, les *faiblesses d'estomac*, la *cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre.

Chaque flacon est accompagnée d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon.

On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1015) *A VENDRE.* — Clos de trente-deux bicherées et demie, située à Gorge-de-Loup, près du faubourg de Vaise, au-dessous de l'amphithéâtre de Champ-Vert, cultivé en jardin, verger et terre à chanvre. Les bâtimens sont considérables et en bon état. Il y a une petite église bâtie en pierre. Dans le jardin est un superbe bassin ; dans le haut une fontaine jaillissante d'environ trois pouces de fontainier.

En dehors du clos s'étend une belle prairie de première classe, constamment arrosée et contenant environ dix-neuf bicherées.

S'adresser, pour voir la propriété, à M. Hilaire, sur les lieux mêmes, et pour les conditions, à Mes Casati, Ducruet et Quantin, notaires à Lyon.

ANNONCES DIVERSES

(1084) *A VENDRE de suite, pour cause de décès.* — Un établissement en pleine activité, susceptible d'extension, d'une facile gestion et pouvant également convenir à une dame.

S'adresser, pour les renseignemens, à M. Oddos, rue Bât-d'Argent, no 21.

BAINS ORIENTAUX

AU PARC,

Il y a une entrée grande rue Ste-Catherine, no 1, et une autre par l'hôtel du Parc.

Beaucoup de personnes pensent que les mots de Bains Orientaux signifient bains médicinaux. Le propriétaire de cet établissement ne lui a donné ce nom que parce que les décorations sont d'un goût tout oriental, et que tous les cabinets de bains domestiques qui sont au nombre de cinquante sont chauffés par la vapeur. Il y a seulement trois cabinets de vapeur aqueuse que l'on rend, à l'aide d'un appareil fort simple aromatique ou émolliente, suivant la prescription du médecin.

Le prix de ces bains domestiques est de 1 f. 25 c., et de 1 f. par abonnement. (1101)

Maladies Secrètes

et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, *pharmacien à Lyon ; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.*

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récens ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, no 14.
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, no 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Gray, chez Gourdan père, épicier.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon no 78.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Châlon-sur-Saône, chez Courant, quincailler-coiffeur, au coin de la rue au Change.
A Metz, chez Desroches, droguiste.
A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
Ainsi que dans les principales villes de France.

ACTIONS INDUSTRIELLES.

MM. les directeurs de l'Agence générale des actions industrielles, place de la Bourse, no 8, à Paris, ont l'honneur de prévenir les personnes qui veulent vendre ou acheter des actions des Compagnies du *Gaz portatif* non *comprimé* pour Paris, du *Gaz portatif* non *comprimé* pour Rouen, et de la *Salamandre*, compagnie d'assurances pour Paris, qu'ils sont exclusivement chargés par ces diverses administrations de la négociation des actions.

L'Agence générale continue toujours à s'occuper de l'achat et de la vente des actions de toutes les entreprises solidement établies. (1114)

(1099) On demande un PROFESSEUR pour la rentrée prochaine.

S'adresser à M. Giberton, libraire, petite rue Mercière, no 11.

Diligence pour Aix-les-Bains,

Partant tous les jours à huit heures du soir.

BONAFOUS FRÈRES, RUE NEUVE, No 17.

On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs. (1098)

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ.

Soutenu par plus de trente années d'expérience et par une pratique suivie, le docteur SMITH recommande avec la plus grande confiance à toutes les personnes dont le tempérament a été altéré ou susceptible de l'être par l'usage du mercure, de se servir de son *Extrait de Salsepareille composé*, remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets de ce minéral et en chasser tous les reliquats du corps. Dans toutes les circonstances, depuis la plus légère éruption jusqu'aux ulcères les plus invétérées, l'auteur a réussi toutes les fois qu'il a pu déterminer le malade à une ferme persévérance dans l'usage de son remède pendant un espace de temps proportionné à l'intensité et à la durée du mal. Les personnes qui auraient raison de craindre pour des vices cachés, ou qui auraient une constitution scorbutique plus ou moins prononcée, peuvent en toute confiance avoir recours à cet excellent remède, qui purifie et adoucit le sang, rétablit la santé et donne de la force et de la vivacité à tout le corps.

Se vend par boîtes de 3 f. et de 10 f.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux, no 13. (1033)

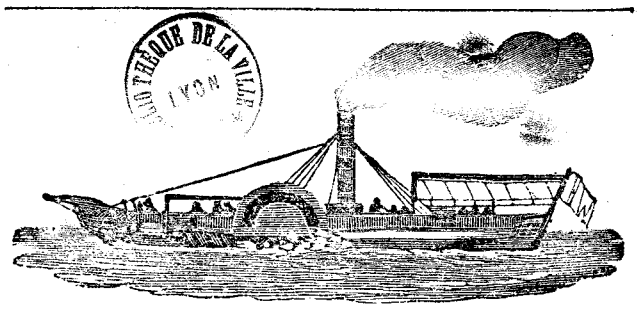

PENDANT LES BASSES EAUX DE LA SAÔNE,

La compagnie des Remorqueurs fera partir, *tous les jours*, à 4 heures du matin, de CHALON et de LYON,

UN

BATEAU A VAPEUR

Qui fera le trajet entre ces deux villes dans la journée. (1090)

Spectacle du Dimanche 14 août 1836.

GRAND-THÉATRE.

LES FEMMES SAVANTES, comédie. — LA MUETTE, opéra.

Bourse de Paris du 10 août 1836.

L'alarme s'est répandue aujourd'hui parmi les spéculateurs. Le 3 p. 0/0, ouvert à 80 35, a baissé jusqu'à 80 10. Après la clôture, on a fait 80 15. L'actif a baissé de 33 1/4 à 30 1/4. Le cours s'en est relevé dans la coulisse à 31 1/4. Les mauvaises nouvelles d'Espagne sont la cause de cette baisse subite.

Cinq pour cent	109 10	109 10	108 80	108 80
—— fin courant	109 15	109 15	109	109 5
Quatre pour cent	»			
Trois pour cent	80 25	80 25	80	80
—— fin courant	80 35	80 35	80 10	80 20
Rentes de Naples	100 35	100 35	100 50	100 30
—— fin courant	100 50	100 50	100 50	100 50
Actions de la Banque	2275			
Quatre Canaux	1232 50			
Caisse hypothécaire	762 50	765		
Emprunt d'Haïti	»			
Rentes perpétuelles	»			
Emprunt Cortès	»			

V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.